



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 15/2018 : Demande de crédit de CHF 409'800.- concernant le remplacement de la conduite route de Bassins – Chemin de la Grange.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 30 octobre, sans la présence de Madame la Municipale Elvira RÖLLI, ainsi que le 5 novembre 2018, en la présence de Madame RÖLLI et de Monsieur MIAZ. Nous les remercions de leur participation active à notre deuxième séance et à leurs réponses sur les aspects procéduraux, légaux et techniques.

En préambule, la Commission partage l'avis de la Municipalité concernant la nécessité du remplacement de ladite conduite. Il est vrai que la conduite d'eau sous pression est ancienne, donc des travaux de remise aux normes seraient justifiés.

Toutefois, la Commission s'interroge de l'urgence du lancement de ces travaux. En effet, rien dans le Préavis ne mentionne un risque ou danger susceptible de causer des dommages imminents économiques ou d'infrastructure, que ce soit à la Commune ou aux particuliers.

Notons encore que ces travaux prévoient une modification des infrastructures sur la parcelle 808, parcelle qui fait l'objet d'un recours de plus d'une dizaine de riverains par devant la Cour de droit administratif et public à Lausanne. Ce recours a un effet suspensif, interdisant tout changement de l'état de fait sur le terrain destiné au projet du CSI Le Bix. Cela inclut l'équipement du terrain, comprenant évidemment l'approvisionnement en eau ainsi que les égouts.

Soucieuse de ne pas soulever une controverse juridique supplémentaire, pouvant aller jusqu'à un autre recours collectif susceptible de retarder à nouveau l'avancement du projet du CSI Le Bix, la Commission préfère éliminer ce risque de controverse en acceptant le Préavis 15/2018, avec un début des travaux une fois que le pouvoir judiciaire aura définitivement tranché sur le recours principal. Ainsi, la Commission désire éviter toute violation du principe de la séparation des pouvoirs.

Proposition d'amendement :

Demande de crédit de CHF 409'800.- TTC concernant le remplacement de la conduite route de Bassins – chemin de la Grange, avec le lancement des travaux prévu une fois que le recours contre la construction du CSI Le Bix sera définitivement tranché.



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 15/2018 et en avoir débattu, la Commission ad hoc conclut à son acceptation, tel qu'amendé.

Arzier-Le Muids le 5 novembre 2018.

La Commission ad hoc:

M. Alessandro GASSMANN (PRESIDENT)

Mme. Françoise NILE ALVAREZ

M. Olivier BADAN

M. Claude ROSSIER

M. Stéphane TISSOT